



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2015

=====

Date convocation : 9 février 2015

Nombre de présents : 18

L'an deux mille quinze et le jeudi dix neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Corinne D'ALETTO, Michel DUSSAUD, Jocelyne LECLERE, Denis MARCOUX, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Tamara KUZMIC à Josette VELAY, Michel FAISSAT à Gérard CHAPEL, Gérard JEAN à Rino BENELLI, Alain GENES à Dominique CARRE.

Absent : Amélie BRANTE

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

Mme CARRE a rencontré la société CHAMPLAT qui doit s'agrandir et est à la recherche d'un terrain.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une rencontre est prévue avec M. Hauvespre et le président de la CCPU.

21 POUR – 1 ABSTENTION (Mme Leclere)

I. Subventions aux associations

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions aux associations, telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Associations	Montants 2015
A C I A	1 000
A.P.E.	500
Boule au Carreau	1 300
Canto-Quentin	250
Club des Capitelles	400
Cercle Généalogique de l'Uzège	400
Chasse La Quintinière	500
Comité des Fêtes	15 000
Croix Rouge Uzès	200
Flip St Quentin	1 800
Foot Ball Club St Quentin	2 000
Goujon Uzétien	200
Histoire Civilisation Uzège	300
Office Culturel	45 000
Prévention Routière	100
Restaurants du cœur	200
Rugby Club St Quentin	1 600
Secours catholique	200
SPA	200
Terres de Méditerranée	24 500
Vignerons duché Uzès	150
St Quentin Environnement	400

UNANIMITE

II. Subvention au centre socioculturel

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la subvention accordée au centre socioculturel pour l'année 2015.

La subvention globale attribuée est de 151 661 euros, ce montant est ventilé en fonction des différentes conventions :

- solde convention Contrat Enfance Jeunesse 2014 : 17 895 euros
- convention Contrat Enfance Jeunesse 2015 : 102 895 euros en deux versements de 51 447,50 euros
- convention PEDT (prise en charge des temps périscolaires) : 22 500 euros
- convention de coordination : 2.75 euros par habitant, soit 3044 (INSEE 01/01/13) x 2.75 € = 8371 euros.

UNANIMITE

III. Régie des Eaux – règlement de prélèvement

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 17 février 2015, il convient d'approuver le règlement financier valant contrat de prélèvement automatique.

19 POUR – 3 ABSTENTIONS (Mme CARRE avec procuration, Mme LECLERE)

IV. Création d'un budget annexe

Le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur la création d'un budget annexe, dénommé « Lotissement Les Vignes », qui sera assujéti à la TVA, conformément à la réglementation en vigueur des budgets annexes.

UNANIMITE

V. Lotissement Les Vignes – Permis d'aménager

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la demande de permis d'aménager du futur lotissement « Les Vignes » ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

UNANIMITE

VI. Création de poste

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet à 17 heures 30 hebdomadaires.

UNANIMITE

VII. Achat parcelles

M. le Maire explique au conseil que les riverains de l'impasse du Vinigre souhaitent la céder à la commune. Il demande au conseil d'approuver l'acquisition des parcelles AK 776 et AK 781.

UNANIMITE

VIII. Achat parcelle

M. le Maire explique au conseil que les riverains de l'impasse du Fournalin souhaitent la céder à la commune. Il demande au conseil d'approuver l'acquisition de la parcelle AK 177.

UNANIMITE

Décision du Maire

Signature d'un devis de 9629.90 euros HT pour l'achat d'un logiciel de gestion pour la régie des eaux.

La séance est levée à 19 heures.


Le Maire,
Yvon BONZI

